Conditions générales d'utilisation des services de P4X SPRL:

Siège social:

P4X sprl avenue des thuyas,5 4121-Neuville en Condroz (Belgique)

www.p4x.be info@p4x.be 070 66 02 61

Article 1: Général

- 1.1. Les « Conditions Générales » stipulent qu'un contrat est conclu entre d'une part la société P4X sprl (ci-après désignée P4X) et les utilisateurs, personnes morales ou physiques, (ci-après désignés "client").
- 1.2. Toute commande, par bon de commande, email ou réservation en ligne d'un ou de plusieurs services à P4X, implique automatiquement l'acceptation des présentes conditions générales par le client. Les éventuelles dérogations ne seront possibles que moyennant autorisation expresse et écrite de la direction de P4X. Les différentes formules d'hébergement web se trouvent détaillées à l'adresse www.p4x.be.
- 1.3. Le fait que P4X ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou tolère un manquement par l'autre partie à l'une ou à plusieurs des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation par P4X à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 2: Objet

2.1. La présente convention définit les modalités selon lesquelles, P4X met à la disposition de son client des services relatifs à :

l'enregistrement de noms de domaine:

l'achat, la configuration et l'utilisation de l'hébergement de sites;

l'achat, la configuration et l'utilisation de boîtes mails.

2.2. La période minimum de souscription est d'un an à compter du 1er règlement. Il est reconductible de plein droit par période d'une année. Chacune des parties peut mettre fin au contrat conformément à l'Article 9 du présent contrat.

Article 3 : Conditions d'enregistrement du nom de domaine :

- 3.1. Le client choisit son nom de domaine, dans la mesure où celui-ci est disponible suivant l'extension choisie.
- 3.2. Dans le cas d'un enregistrement d'un de nom de domaine, initié par P4X, le nom du propriétaire du domaine et le contact administratif sont déterminés par le client. P4X sera inscrit comme agent technique par défaut (sauf demande expresse de la part du client).
- 3.3. Dans le cas d'un enregistrement/transfert effectué par le client, celui-ci s'engage à inscrire P4X comme contact technique dans les informations du nom de domaine.
- 3.4. Le client accepte de se conformer à la réglementation/législation relative à l'enregistrement des noms de domaine.
- 3.5. Le client reconnaît avoir pris connaissance des normes des autorités nationales ou internationales relatives à l'accès aux noms de domaines et les avoir acceptées. Le client est pleinement conscient que ces règles sont susceptibles d'être révisées. P4X ne peut en aucune manière être tenue pour responsable au cas où l'enregistrement du nom de domaine serait refusé ou ultérieurement invalidé ou annulé ou suspendu pour quelle que raison que ce soit.
- 3.6. Le client reconnaît et accepte que P4X n'a aucune maîtrise de ces règles, et ne peut être tenue responsable des conséquences qui en résultent et de leur modification ultérieure.
- 3.7. Le client assume seul l'entière responsabilité des éventuelles atteintes à la propriété intellectuelle ou industrielle de tiers, à l'ordre public et aux bonnes moeurs et de tout autre litige concernant le ou les noms de domaines achetés ou transférés via P4X.
- 3.8. P4X ne pourra pas être tenu responsable du non-respect par le client de la législation sur le droit des marques. En cas de poursuites civiles ou pénales à son encontre, P4X pourra suspendre l'utilisation du nom de domaine à la suite d'une injonction effectuée par une autorité judiciaire.
- 3.9. P4X se réserve le droit de refuser de procéder à la demande d'enregistrement de noms de domaine qui seraient diffamatoires, contraires aux bonnes mœurs ou à l'ordre public.
- 3.10. P4X procède seulement à l'enregistrement du nom de domaine quand le client a payé le montant dû. P4X n'est pas responsable si, dans la période entre la demande du nom de domaine et la date de paiement effective, le nom de domaine demandé a été enregistré par un tiers.

Article 4 : Conditions d'utilisation de l'hébergement web et configuration des boîtes courriels

- 4.1. Le client accède à son panneau de contrôle du site grâce à une application web incluse dans l'offre d'hébergement. P4X met à la disposition du client un espace disque dans l'un de ses propres serveurs. Le client y transfère les fichiers qui constitueront le site web.
- 4.2. L'interface graphique d'administration permet au client de créer et configurer luimême ses boîtes courriels.
- 4.3. P4X peut être amené à interrompre sans préavis ses services ou une partie de ceux-ci pour des raisons de maintenance, sans droit à indemnité. Toutefois, dans le cas où une interruption totale aurait lieu pendant plus de deux jours consécutifs, P4X, sur demande du client, peut effectuer la déduction au prorata temporis compte tenu de la formule d'hébergement souscrite.
- 4.4. Le transfert de fichiers sur les serveurs de P4X est autorisé après réception par le client d'un nom utilisateur et d'un mot de passe.
- 4.5. En cas de perte ou de vol, d'utilisation frauduleuse du nom utilisateur / mot de passe, le client doit en avertir P4X sans délai par email ou par téléphone. Les éléments en cause seront supprimés et un nouveau mot de passe sera transmis au client, par courrier postal, par fax en fonction de la demande du client et cela à l'adresse ou à un numéro spécifié lors de l'inscription.
- 4.6. P4X permet l'utilisation des langages CGI/PHP/MySQL ainsi que d'autres scripts exécutables. Les programmes ne doivent en aucun cas interagir avec la configuration du serveur.
- 4.7. L'utilisation qui repose sur une programmation incorrecte de PHP/MySQL (scripts en boucle, connexion persistante, etc.) expose le site concerné à une suspension sans préavis afin de garantir des ressources acceptable à l'ensemble des sites hébergés sur le serveur. L'exécution de scripts de ce genre pourra entraîner la désactivation immédiate du service au client concerné sans remboursement.

Article 5 : Droits et obligations du Client

- 5.1. Le client s'engage à fournir des informations justes et sincères lors de sa demande de service. Il s'engage à prévenir P4X de tout changement de statut ou de coordonnées par email à <u>info@p4x.be</u> ou par courrier. Il serait seul responsable des éventuels dysfonctionnement qui pourraient résulter d'informations erronées.
- 5.2. P4X. n'est en aucun cas responsable de toute information introduite consciemment ou inconsciemment par le client, et de tout dommage qui en découlerait.
- 5.3. Le client remboursera à P4X. tous les frais relatifs aux dommages causés par des informations incorrectes fournies par le client ou par une tierce partie ayant accès au compte du client.

Article 6 : Règles de bonne conduite

6.1. Le client s'engage à ne pas utiliser les services fournis par P4X aux fins énoncées ciaprès - et sans que cette liste d'exemples ne soit limitative:

Utilisation des services de P4X contraire aux normes internationales et nationales, ces normes nationales étant les normes belges ou les lois en vigueur dans les pays ;

Création d'une fausse identité ou tentative de tromper autrui par l'utilisation d'une identité trompeuse;

Utilisation via les produits et services de P4X de tout contenu à caractère injurieux, pornographique ou incitant à la haine raciale;

Utilisation de contenu qui puisse enfreindre les droits de propriété intellectuelle ou autres droits de tiers, comprenant les marques déposées et copyright ;

Envoi de matériel contenant des virus, chevaux de Troie ou tout autre programme pouvant endommager les systèmes électroniques des destinataires du contenu ; Tentative d'accéder sans autorisation au site web de P4X, à d'autres comptes de client aux systèmes et réseaux reliés à P4X. par piratage de mot de passe ou toute autre méthode ; Utilisation des services de P4X à des fins contraires aux lois pénales, civiles ou à l'ordre public

6.2. Le client dégage P4X de toutes responsabilités concernant le contenu de sa page web. De surcroît, en cas d'infraction caractérisée, tous les fichiers hébergés peuvent être supprimés par P4X sans préavis, sans justification, sans indemnité, et sans que cela n'entraîne nécessairement la rupture du contrat d'hébergement.

Article 7: Exclusion de garanties

- 7.1. P4X s'engage à mettre tout en oeuvre pour assurer ses services. Cette obligation est un engagement de moyens et P4X seul détermine les moyens techniques nécessaires pour garantir les conditions les plus favorables possibles.
- 7.2. Lorsque P4X a de bonnes raisons de penser que le client enfreint les règles de bonne conduite (cfr. Article 6), la société P4X sommera le client, via email de cesser toute utilisation non conforme aux présentes conditions générales. Si le client n'a pas cessé ces pratiques dans un délai de 3 jours, P4X se réserve le droit de désactiver le service, qui sera par conséquent indisponible pour le client.
- 7.3. Le client ayant utilisé les services fournis P4X de manière non conforme aux règles de bonne conduite du présent contrat ne sera pas remboursé.
- 7.4. P4X **ne** pourra en aucun cas être tenu pour responsables de dommages directs, incidents, de dommages et intérêts prononcés à titre de sanction, de dommages

accessoires, spéciaux, indirects ni d'aucun autre dommage de quelque nature que ce soit, notamment de dommages résultant d'une perte d'utilisation, de données ou d'une perte de bénéfices découlant, ou liée à l'utilisation ou au fonctionnement des services on line de P4X, au retard lié à leur utilisation ou à l'impossibilité de les utiliser, à la fourniture ou au défaut de fourniture de services, ou de dommages liés à toute information, logiciel, produit, service et élément graphique associé, obtenu à partir de www.p4x.be ou résultant de l'utilisation de ce site web.

- 7.5. Les informations, produits et services inclus sur le site www.p4x.be peuvent comporter des inexactitudes techniques ou des erreurs de frappe. Ces informations font périodiquement l'objet de modifications. P4X. peuvent être amenés à apporter, à tout moment, des améliorations et/ou des modifications. P4X ne peut pas être tenus responsables des dysfonctionnements, interruptions ou erreurs dans la publication électronique et services relatées.
- 7.6. Le client est tenu de garantir P4X à l'encontre de toute action émanant d'un tiers en rapport avec l'utilisation des services fournis par P4X. Cette garantie implique notamment que le client assistera P4X dans sa défense et indemnisera complètement P4X de tout dommage résultant pour P4X d'une telle réclamation (en particulier les frais de justice, indemnités éventuelles, etc.).
- 7.7. La responsabilité de P4X ne saurait être engagée en cas de services non couverts par la présente convention, notamment dans le cas de défaillance du matériel du client ou des réseaux téléphoniques permettant l'accès aux services de P4X, de tout ou partie des réseaux informatiques composant internet, ou d'une manière plus générale de toute anomalie dans le fonctionnement d'internet et de ses services.
- 7.8. P4X ne peut être tenu pour responsable en ce qui concerne la compatibilité, la fiabilité et le fonctionnement des logiciels autres que les applications fournies par P4X.
- 7.9. P4X ne peut-être tenu responsable dans le cas d'une utilisation du service non conforme aux présentes conditions générales d'utilisation.
- 7.10. P4X fera tous les efforts raisonnables pour protéger et sauvegarder régulièrement tous les fichiers hébergés sur son serveur, mais sa responsabilité ne saurait être en aucun cas engagée en cas de perte de données du client qui reste seul responsable de la sauvegarde permanente de ses données.
- 7.11. P4X ne peut pas être tenu responsable du non-acheminement des courriers électroniques, articles de forum de discussion, du fait des limitations ou des caractéristiques de la connexion internet du client.
- 7.12. La responsabilité de P4X ne saurait être engagée en cas d'introduction malveillante dans l'espace web du client ou pour un piratage des boîtes courriel du client et ce, malgré toutes les mesures de sécurité prises par P4X.

Article 8 : Modalités de paiement

- 8.1. P4X procède seulement à l'activation des produits ou des services sur le compte du client quand ce dernier a payé le montant de la commande et que P4X. a reçu le dit paiement.
- 8.2. Le contrat débute le 1er jour de l'installation du site sur le serveur, qu'il s'agisse d'une période d'essai gratuite ou d'une formule payante.
- 8.3. La 1ère année, le coût total de l'hébergement tiendra compte des promotions : (prix du forfait / 12) multiplié par le nombre de mois dus.
- 8.4. Lorsque le paiement a été effectué, la facture est disponible au format PDF sur le site www.p4x.be via le module de facturation en ligne. La facture peut également être envoyée par la poste pour un surcoût de 2€. Dans le cas d'une impression de la facture via le module de facturation sans acompte ni paiement préalable, la facture établie en bonne et due forme est échue dans les 7 jours ouvrables.
- 8.5. En cas de non paiement à l'échéance, le solde restant dû ainsi qu'un intérêt de 1,5% par mois seront de pleins droit immédiatement exigibles dans leur totalité, sans mise en demeure préalable. Le vendeur sera en droit de réclamer une somme supplémentaire égale à 15% du solde restant dû avec un minimum de 40€ à titre d'indemnité forfaitaire.
- 8.6. Tout défaut ou retard de paiement entraîne une rupture automatique de la présente convention.

Le client a la possibilité, moyennant paiement des factures impayées et des intérêts de retard de demander la réactivation du/des service(s) de P4X..

Article 9 : Rupture du contrat

- 9.1- Le client peut résilier le présent contrat par notification écrite envoyée par courrier ou par email à <u>info@p4x.be</u> avec un préavis de 2 mois avant l'expiration de l'abonnement en cours. Le client ne sera pas remboursé.
- 9.2. P4X peut mettre fin au présent contrat par notification écrite envoyée au client par courrier (à l'adresse communiquée lors de l'inscription) ou par email avec un préavis de 2 mois. Le client sera remboursé des produits achetés et payés au prorata de la période restante jusqu'au terme de l'échéance dans un délai de trente 30 jours suivant la notification de la rupture du présent contrat.

- 9.3. Si le client ne respecte pas les règles de bonne conduite (cfr. Article 6), P4X. peut mettre fin au présent contrat suivant les règles et la procédure énoncées à l'Article 7, paragraphe 2.
- 9.4. P4X se préserve le droit d'annuler sans remboursement un service fournit par P4X s'il s'avère que le client a enregistré le nom de domaine à l'aide d'informations fautives ou non conformes aux déclarations et garanties des conditions générales.
- 9.6. Le client accepte que si le contrat n'a pas été terminé au moins 2 mois avant l'échéance de la période d'abonnement, ceci sera considéré comme un renouvellement tacite du produit ou du service de P4X. Le Client sera dans ce cas obligé de payer pour une période d'abonnement consécutive d'un an.

Article 10 : Force majeure

Ni le client, ni P4X ne sont responsables de la non-exécution ou du retard dans l'exécution des obligations issues du présent contrat suite à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence. Ne sont pas considérés comme cas de force majeure: l'impossibilité financière pour le client de payer tous les frais relatifs aux services fournis par P4X.

Article 11 : Droit applicable - tribunal compétent

Ce contrat, et toute commande, acceptation ou contrat en découlant sont régies par le droit belge. Tout litige relatif à l'existence, à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention qui ne peut être résolu à l'amiable relève de la compétence exclusive des tribunaux de Liège.

Dernières modifications le 04/09/2011